

REGLEMENTS **2018/2019**

L'inscription de votre (vos) enfant(s) à chacun des services périscolaires (cour, restaurant scolaire et accueil périscolaire) implique le respect de ces règlements.

En cas de non respect de ceux-ci, des sanctions s'imposent :

- L'adulte m'explique pourquoi mon comportement n'est pas correct et ce que je dois faire pour le changer.
- L'adulte peut me demander de relire une partie du règlement pour me le réexpliquer afin de trouver des solutions.
- Si c'est nécessaire, je serai isolé (manger seul à une table pour le restaurant scolaire, ne pas faire l'activité proposée pour l'accueil périscolaire ou s'asseoir sur le banc pendant une récréation par exemple).
- Si je ne respecte pas les consignes, j'aurai une croix et je devrai faire signer un mot décrivant mon comportement à mes parents que je rapporterai.
- Au-delà de 5 croix par période scolaire, mes parents pourront être convoqués à la mairie en présence du maire et d'un membre du personnel du service concerné.
- En dernier recours, si je continue à avoir un comportement inacceptable, je pourrai être exclu temporairement ou définitivement sur décision de la mairie.

Le Maire
Y.BILLAUD

ENGAGEMENT

Je m'engage :

Moi, , élève en m'engage à respecter le règlement de chacun des services périscolaires.

Signature de l'enfant :

Je soussigné(e) parent de :, reconnait avoir pris connaissance de chacun des règlements des services périscolaires joints au dossier d'inscription.

Fait à :,

Le __ / __ / ____

Signature des parents
ou du responsable légal :